

## ANNEXE II : DOSSIER REPONSE

SOMMAIRE
----------

1	ACTIVITES CIBLES ET INTEGRATION PORTUAIRE.....	2
1.1	Activités cibles.....	2
1.2	Description de l'organisation industrielle.....	2
2	IMPACT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE.....	2
2.1	Foncier et/ou immobilier sollicité .....	2
2.2	Investissement et durée souhaitée de la convention.....	2
2.3	Financement de l'investissement et durabilité du projet.....	3
2.4	Perspectives en termes de retombées économiques portuaires / locales .....	3
3	RELAVORISATION DES TARIFS.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
4	POINTS DE DISCUSSION.....	3

## 1 ACTIVITES CIBLES ET INTEGRATION PORTUAIRE

---

Le candidat décrit son projet d'activité en remplissant les rubriques ci-dessous et joint, à l'appui du formulaire de réponse, un plan d'implantation de principe.

### Activités cibles

- a) Stratégie de/des entreprises
- b) Analyse et état du marché – positionnement de l'entreprise sur ce marché
- c) Produits, segment de marché visé

### Description de l'organisation industrielle

- a) Type d'activité
- b) Organisation de l'activité et de sa logistique
- c) Volume d'activité attendu
- d) Réglementation applicable au projet : ICPE, compatibilité perçue avec les activités existantes
- e) Calendrier du projet

## IMPACT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

### Foncier et/ou immobilier sollicité

- a) Superficie sollicitée par ordre de préférence (surface en m<sup>2</sup> + indication de principe sur plan)
- b) Détails de l'usage du foncier : implantation bâtiment (le cas échéant), stockage extérieur, parking, dépendances, divers...

### Investissement et durée souhaitée de la convention

- a) Présentation des investissements prévus
  - Descriptif des investissements (fixes et mobiles) : matériel, outillage, bâtiments, adaptation des bâtiments existants
  - Calendrier et phasage
  - Evaluation du montant des investissements (avec année de réalisation)
  - Modalités d'amortissement des investissements
- b) Le candidat précise la durée souhaitée de la convention. Il la justifie en fonction des investissements projetés et de leurs modalités d'amortissement. **(La durée prévisionnelle minimale de la convention d'occupation temporaire est fixée à 5 ans)**

### Financement de l'investissement et durabilité du projet

- a) Prévisionnel d'activité sur 3 ans
- b) Plan de financement
- c) Production des 3 dernières liasses fiscales (pour les entreprises déjà établies)

### Perspectives en termes de retombées économiques portuaires/locales

- a) Emplois
- b) Filières et liens avec autres projets et activités portuaires
  - a. Renforcement d'activité déjà présente
  - b. Nouvelles compétences – nouveaux produits
  - c. Sous-traitance – complémentarité avec les activités locales

### **REVISION DES TARIFS**

---

L'indice de revalorisation proposé est fonction des tarifs annuels délibérés en conseil municipal.

### **POINTS DE DISCUSSION**

---

Le candidat exprime l'ensemble des points qu'il souhaite discuter avec le concessionnaire, lors de la phase de négociation.